AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

223C0107
FR0000054470-FS0035

17 janvier 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 janvier 2023, la société FIL Limited[1] (Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, HM19, Bermudes) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 janvier 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 8 791 764 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 7,00% du capital et 6,44% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Fidelity Investments Canada ULC	5 758 636	4,59	5 758 636	4,22
FIL Investments International	3 033 128	2,42	3 033 128	2,22
Total FIL Limited	**8 791 764**	**7,00**	**8 791 764**	**6,44**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisitions d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché.

---

[1] FIL Limited est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé de 125 520 452 actions représentant 136 466 160 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.